

Légation
25/73
SUISSE.

Paris, le 21 Mars 1874

N° 904
M. Circulation
Confidentiel
25. III 74

Monsieur le Président

Ainsi que j'ai eu l'honneur de Vous l'écrire le 18 de ce mois (rapport n° 881) j'ai tenu à avoir, sur la question de la ligne d'Italie, un entretien avec M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Dans la salle d'attente du Ministère, est arrivé M. de Chaudordy, avec lequel j'ai eu sur cette affaire une longue conversation dont je commence par Vous rendre compte:

J'ai trouvé M. de Chaudordy très excité, & n'ayant pas encore connaissance de la note que Vous lui avez adressée en date du 17 de ce mois. "Vous avez fait tout à fait fausse route", a-t-il déclaré, "et je n'hésite pas à Vous dire que Vous avez définitivement perdu le Simplon. Comment? Voilà une ligne dans laquelle trente millions, appartenant à des Français, ont été engloutis; et Vous la vendez pour le prix de 10.000 fr, & Vous croyez que

Monsieur

Monsieur Schenk

Président de la Confédération Suisse Berne



« Vous obtiendrez une subvention de la France dans des conditions
 « pareilles. J'ai la conviction que jamais une chambre
 « française ne votera un centime pour le Simplon, tant
 « que les porteurs de titres de la Compagnie de La Valette n'auront
 « pas été, sinon intégralement, du moins en bonne partie
 « indemnisés. Vous avez cru être habiles en Suisse et
 « vous avez définitivement perdu le Simplon — Cela m'est
 « assez égal à moi, qui ne crois pas à l'intérêt de cette
 « ligne pour la France, mais il n'y a pas d'illusions à vous
 « faire à cet égard. Je l'ai du reste déjà dit à M. le Président
 « de la Confédération.

J'ai répondu que tous n'étaient pas de l'avis de M. de
 Chaudordy, et qu'en particulier M. Lézanne m'avait déclaré,
 l'avant-veille, que la Suisse avait fait faire un grand pas à
 l'oeuvre du Simplon, en débarrassant définitivement le terrain
 de la personne de M. de La Valette. La situation se trouve donc

être aujourd'hui pour le simple meilleur qu'elle n'a jamais été :
 La Valette écartée, une compagnie sérieuse obligée de dépenser en pure
 perte 6 à 7 millions & intéressée par là à faire aboutir le percement
 des Alpes. Que pouvons-nous faire de plus ? Avons-nous un
 moyen quelconque de contraindre des acquéreurs à se présenter ? Nous
 avons tout fait pour donner aux enchères une grande publicité, ce
 n'est pas notre faute si le consortium vaudois a seul rempli les
 formalités prescrites — Quant à m'apitoyer sur le sort des
 porteurs de titres de la compagnie de la Valette, je le ferais volontiers si
 je n'avais pas la conviction qu'on a fait à Berne tout son possible pour
 vendre la ligne au prix cher qu'elle le comporte. Ce n'est pas le Conseil
 Fédéral qui est responsable, si M. de la Valette a reçu 3 millions &
 si la ligne & le matériel ne valent pas plus de 3 millions 800.000 fr. —
 Des actions obligataires qui leur font passer entre les doigts de
 l'administration des sommes aussi considérables, sans se faire produire
 de comptes sérieux, ne méritent qu'une sympathie restreinte, & on peut
 dire qu'il y a de leur part négligence grave dans la surveillance de

leurs intérêts. Il convient de rappeler aussi que les porteurs actuels de titres ne sont guères ceux qui ont versé les fonds entre les mains de La Valette; un grand nombre d'entre eux ont acheté les titres à 20 fr à la Bourse, & tel porteur de 100 actions que je pourrais vous nommer n'a en réalité engagé que 2000 fr dans l'affaire. A ce titre encore, il ne faut pas exagérer l'intérêt français.

— Ce n'est du reste pas la première fois qu'un chemin de fer se vend 10.000 fr. Le Lura Industriel, lors de sa première faillite, s'est aussi vendu pour 10.000 fr, alors que 18 millions avaient disparu dans sa construction & qu'une grande partie de cette somme provenait de souscriptions du Canton & des principales localités situées sur le parcours de la ligne. Un chemin de fer est une marchandise qui se vend difficilement, que l'état doit chercher à bien vendre; mais dont la vente onéreuse n'est, dans le cas spécial, pas due aux actes du Conseil Fédéral.

M de Chaudorby a répliqué que, si ni Léjanne était moins

acquéreur.

J'ai été frappé, je dois le dire, de l'insistance & presque de la vivacité avec laquelle M^r de Chaudorcy parlait de cette affaire, & j'ai cru devoir en mettre de mon côté dans mes réponses. Je crains que nous n'ayons eu lui un adversaire assez vif et je ne doute pas que tous vos efforts ne tendent à agir sur l'esprit de l'Ambassadeur de France pour atténuer les impressions dont il m'a fait part.

Introduit chez le Duc de Saxe, je me suis exprimé à peu près exactement dans les mêmes termes que vis à vis de M^r Cézanne, dans la conversation dont j'ai eu l'honneur de Vous rendre compte le 18 Mars. — Le Ministre des Affaires Etrangères n'a demandé de complément d'informations que sur un point, la question de savoir si l'enchère du 16 Mars était ou non une nouvelle enchère. J'ai répliqué naturellement que les opérations du 16 Mars devaient la continuation de l'enchère suspendue le 4 pour

répondre la question préjudicielle des hypothèques pouvant exister sur
la ligne. — M. Decazes a paru entièrement comprendre la position
du Conseil Fédéral. Il a été en particulier frappé du texte de
l'article 3 de la loi fédérale du 23 Décembre 1872 sur les chemins
de fer, article qui vise évidemment le Simplon & qui
démontre, de la manière la plus évidente, le bon vouloir des
autorités fédérales en faveur de cette oeuvre. — Il a déclaré, à
la fin de l'entretien, textuellement ce qui suit : " C'est l'argent qui
" nous manque. Nous aurons après 20 malheureux millions
" pour équilibrer notre budget, & ne parvenons pas à les
" trouver. Toute la question est là. Ne précipitons donc rien, et
" espérons qu'un avenir prochain nous permettra de reprendre
" l'étude de la question. Je suis de l'avis de M. Lézanne : nous
" n'avons rien à gagner, dans l'intérêt de l'oeuvre, à précipiter
" le dépôt d'un rapport platoniquement favorable".

En résumé, Monsieur le Président, j'ai trouvé M. de

Ministre des affaires étrangères plutôt dans des dispositions bienveillantes
 & je le crois voisin de M. Lézanne dans leurs intentions à l'égard
 du Simplon. Vous pouvez mieux que moi apprécier l'attitude générale
 de M. de Chaudordy relativement à cette affaire, mais hier il m'a paru
 être décidément mal disposé. Comme j'ai été reçu avant lui par M.
 Descezes, il ne m'est pas possible d'apprécier l'influence que ses déclarations
 produiront sur le ministre des affaires étrangères.

Agnez, Monsieur le Président, les assurances de ma plus
 haute considération

Lardy

1672.

Bundesrath vom 25. Jany 1874

Paris 21.
Ligne Marie
a a